

LE DÉPÔT DE LA COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
N° dépôt  
01 JUL. 2002  
45880

**SEPIMO** 63B363

**Société Anonyme au capital de 1.000.000 EUROS**  
**Siège social : 31, Rue François 1<sup>er</sup> – 75008 PARIS**  
**R.C.S. PARIS B 632 003 638**

\* \* \*

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 24 Avril 2002**

L'an deux mil deux,  
Le vingt quatre avril,  
A onze heures,

Les actionnaires de la Société SEPIMO, Société anonyme au capital de 1.000.000 Euros, divisé en 3.125 actions de 320 Euros nominal chacune, dont le siège social est 31, Rue François 1<sup>er</sup> – 75008 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration par lettre adressée à chacun d'entre eux.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Monsieur Alain JESEL, Président du Conseil d'Administration préside la réunion.

Monsieur Jean-Marc CAMUGLI et Madame Muriel GONNET, présents et acceptants, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Monsieur Jean-Claude LOUBEYRE est désigné comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué arrête la feuille de présente et le Président constate à la vue de celle-ci, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés représentent plus du quart du capital social.

Le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Le Président rappelle que les résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires devront, pour être adoptées, être prises à la majorité des votes exprimés.

1 M J m

Le Cabinet COGERCO-FLIPO, Commissaire aux Comptes, dûment convoqué, est excusé.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence

Le Président rappelle les modalités de convocation à l'assemblée.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Nomination d'un deuxième Commissaire aux Comptes et suppléant

Monsieur le Président fait procéder à la lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Le débat étant ouvert, et après échange de vues, il est mis successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION :**

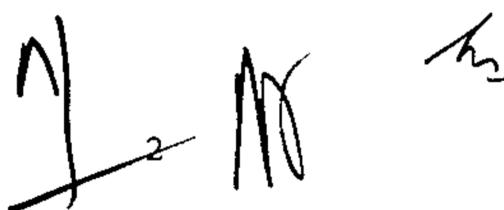
Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Philippe BESSE, demeurant 30 Avenue Foch à 94100 – SAINT-MAUR-DES-FOSSES, en qualité de second Commissaire aux Comptes titulaire, à compter du premier janvier 2001, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2006.

Cette résolution , mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

#### **DEUXIEME RESOLUTION :**

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur J. CALTOT, demeurant 213, Boulevard Saint Germain à 75007 PARIS, en qualité de second Commissaire aux Comptes suppléant, à compter du premier janvier 2001, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2006.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

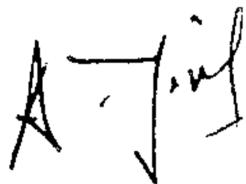
Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large signature on the left, a smaller one in the middle, and a mark on the right.

### **TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet de pourvoir à toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Le Président**  
**Alain JESEL**



**Un Administrateur**  
**Madame Muriel GONNET**



**Le Secrétaire**  
**Jean-Claude LOUBEYRE**

